

# Bagneux

- :- :- :- :-

**CONSEIL MUNICIPAL**

- :- :- :- :-

**- 21 MAI 2024 -**

**Corinne Imbertie**  
Sténotypiste de Conférences  
120, avenue Roger Salengro  
92 290 Châtenay Malabry



06 09 06 67 01

[corinne.imbertie@gmail.com](mailto:corinne.imbertie@gmail.com)

## SOMMAIRE

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>3</b>
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2023.....	3
<b>FINANCES.....</b>	<b>3</b>
2 - CONSTATATION DE CRÉANCES ÉTEINTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.....	3
3 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE REFACTURATION VILLE-CCA EN CE QUI CONCERNE LES DENRÉES ALIMENTAIRES.....	3
<b>AMÉNAGEMENT URBAIN.....</b>	<b>4</b>
4 - DSP DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT.....	4
Information du Conseil municipal sur le rapport d'activité pour l'année 2022 de la Société Les fils de madame geraud, délégataire du service public de la gestion des marchés communaux d'approvisionnement.....	4
5 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, DÉLÉGATION HAUTS-DE-SEINE, RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE LA CCIP - AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.....	5
6 - RÉGULARISATION FONCIÈRE DE DEUX COMMERCES PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE VALLÉE SUD DÉVELOPPEMENT.....	6
Approbation de la cession de deux commerces situés au 1 avenue Henri Ravera/ 2 rue de la République au profit de la SEM Vallée Sud Développement.....	6
7 - RÉGULARISATION FONCIÈRE AVEC LA SCCV 92002 BAGNEUX GENERAL SARRAIL DE DEUX EMPRISES SITUÉES À L'ANGLE DE LA RUE DE LA FONTAINE ET RUE DU GÉNÉRAL SARRAIL.....	7
Approbation de la cession de la parcelle communale AR n° 15 et d'une partie du domaine public communal déclassée située à l'angle de la rue de la Fontaine et de la rue du Général Sarrail au profit de la SCCV 92002 BAGNEUX GENERAL SARRAIL.....	7
8 - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT CONCLUE AVEC SADEV94 POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES ESPACES PUBLICS DÉFINI DANS LE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DES MATHURINS.....	8
<b>SERVICES TECHNIQUES.....</b>	<b>9</b>
9 - AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME ET TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION LIÉE AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES COLLÈGES JOLIOT - CURIE PROVISOIRE ET DÉFINITIF, PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, SUR DES EMPRISES FONCIÈRES APPARTENANT À LA VILLE DE BAGNEUX, SITUÉES RESPECTIVEMENT AVENUE DE STALINGRAD ET ALLÉE DES MARTYRS CHÂTEAUBRIANT D'UNE PART, ET AU 63 RUE DE VERDUN D'AUTRE PART.....	9
<b>HABITAT.....</b>	<b>11</b>
10 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS POUR UN PRÊT TOTAL DE 16 072 940 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DANS LE	

CADRE DE LA RÉHABILITATION DE 386 LOGEMENTS, SITUÉE À LA CITÉ CHAMP DES OISEAUX	11
11 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR UN.....	11
PRÊT D'UN MONTANT DE 10 273 408 €, SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE MIRABEAU SITUÉE À BAGNEUX 1 À 23 ALLÉE MIRABEAU, COMPOSÉE DE 256 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX.....	11
<b>RESTAURATION.....</b>	<b>12</b>
12 - ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE MALAKOFF RELATIVE À L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE.....	12
Approbation du compte rendu de la réunion de l'entente en date du 29 novembre 2023	12
<b>ÉDUCATION.....</b>	<b>14</b>
13 - APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC LA VILLE DE SCEAUX POUR LE RÈGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ENTRE COMMUNES.....	14
14 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2016 À 2022 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE BOURG-LA REINE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ AFFÉRENTS À L'ACCUEIL DES ENFANTS EN DÉROGATION SCOLAIRE.....	14
<b>JEUNESSE.....</b>	<b>15</b>
15 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'ORGANISATION D'ALLIANCE JEUNESSE - TEMPS FORT CULTUREL, SPORTIF DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION POUR LES 11/25 ANS DU 6 JUILLET 2024.....	15
<b>SPORTS.....</b>	<b>17</b>
16 - ACCUEIL DE LA DÉLÉGATION VIETNAMIENNE DE TAEKWONDO DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024.....	17
Autorisation de prise en charge par la Commune de Bagneux des frais de restauration, de transport et d'hébergement et prêt du gymnase Janine Jambu et du site d'hébergement du Stade René Rousseau.....	17
17 - CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS "VIVEZ LES JEUX DE PARIS 2024 DANS VOTRE COMMUNE".....	18
Approbation d'une convention entre la Commune et la Métropole du Grand Paris relative à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de "Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre Commune de la Métropole du Grand Paris".....	18
<b>CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS.....</b>	<b>19</b>
18 - REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE.....	19
Désignation d'un représentant de la Commune au Conseil d'administration de l'association le Plus Petit Cirque du Monde.....	19
19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "AMICALE SOLARIS" POUR UN MONTANT DE 150 €, DANS LE CADRE DU SOUTIEN DE LA VILLE AUX AMICALES DE LOCATAIRES BALNÉOLAISES.....	19
20 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ACTANT UNE SUBVENTION	

INDIRECTE, À SIGNER AVEC L'ASSOCIATION ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE DES HAUTS-DE-SEINE.....	20
<b>SANTÉ.....</b>	<b>21</b>
21 - APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ENTRE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE, LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS-DE-SEINE, LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX.....	21
22 - CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE.....	22
Renouvellement de la convention entre le Conseil départemental 92 et la commune de Bagneux relative à l'organisation et au financement des activités de promotion en santé sexuelle 2023.....	22
23 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN DERMATOLOGIE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE GHU AP-HP. UNIVERSITÉ PARIS SACLAY.....	23
<b>MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>24</b>
24 - EXPLOITATION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE - RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2021, 2022 ET 2023.....	24
Compte rendu d'activité et de concession relatif à l'exploitation de la fourrière (CRAC) au titre des années 2021, 2022 et 2023.....	24
25 - PASSATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS DE VALLÉE SUD GRAND PARIS DANS LE CADRE D'UNE MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS.....	26
26 - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET ARTICLES CONNEXES ALLOTIS EN 5 LOTS.....	26
27 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES FRIGORIFIQUES POUR LA VILLE.....	27
28 - FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE - LOT 11 "BOISSONS".....	27
Acte modificatif n° 1 au lot 11 "Boissons" de l'accord-cadre à bons de commande portant sur la fourniture de denrées alimentaires pour la confection des repas de la restauration collective passé avec la Société POMONA EPISAVEURS IDF.....	27
29 - FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS À LA RESTAURATION COLLECTIVE - LOT 3 INTITULÉ 'VOLAILLES FRAÎCHES ET CUITES' - ET LOT 10 INTITULÉ 'SANDWICHS' (SOCIÉTÉ SOCOPRA SAS).....	27
Approbation de l'avenant de transfert n° 1 des lots 3 (volailles fraîches et cuites) et 10 (sandwichs) la Société LELIEVRE.....	27
30 - FOURNITURE DE MATÉRIELS DE PAPETERIE ET PÉDAGOGIQUE, LIVRES SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES, DE LA PETITE ENFANCE AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, ACCUEILS CULTURES ET DE LOISIRS DE LA VILLE.....	28
Acte modificatif n° 2 des lots 1 et 2 de l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de matériels de papeterie et pédagogique, livres scolaires et non scolaires, de la petite enfance aux établissements scolaires, accueils culturels et de loisirs de la ville.....	28
<b>ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS.....</b>	<b>28</b>
31- APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 ACTANT LA CESSION PAR LE GROUPE TRANSDEV À LA	

SOCIÉTÉ INDIGO DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TRANSDEV PARK BAGNEUX.28

**PERSONNEL.....29**

32 - CRÉATION DE DEUX TAUX DE VACATION POUR RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET PONCTUELS DES STUDIOS D'ENREGISTREMENT LA CHAUFFERIE.....29

33 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT.....29

**VŒUX.....30**

34 - VŒU SUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES.....30

Voeu pour le respect du droit d'expression présenté par le Groupe Génération Insoumise.....30

35 - VŒU POUR LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES TRANSGENRES PRÉSENTÉ PAR MME LE MAIRE AU NOM DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE.....32

36 - VŒU SUR L'ÉDUCATION.....34

Voeu pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants présenté par Mme le Maire au nom de la majorité municipale.....34

# Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL  
- MARDI 21 MAI 2024 -

*(La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Mme Amiable.)*

**Mme le MAIRE.** - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

**Mme BOUDJENAH.** - Chers collègues, bonsoir.

*Mme Boudjenah procède à l'appel...*

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent à compter de 20 h 15

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, absente, a donné pouvoir à Claire Gabiache

CHASSAT Lionel, présent

MEKER Pascale, absente, a donné pouvoir à Corinne Pujol

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente  
GUILLEMIN Nicolas, présent  
B. CANAL Blodine, présente  
PUJOL Corinne, présente  
SALAUN Laurence, présente  
LACRAMPE Rémy, présent  
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, a donné pouvoir à Élisabeth Fauvel  
HOUSNI Farid, présent  
NDJEHOYA James, présent  
FOURNIER Rafaëlla, présente à compter de 20 h 14  
DIMBAGA Sidi, absent, a donné pouvoir à Hélène Cillières  
DOUVILLE Fanny, absente, a donné pouvoir à Agnès Balseca  
TEDJANI Mehdi, absent, a donné pouvoir à Laurence Salaun  
GABIACHE Claire, présente  
ABDOU Hakim, présent  
BALSECA Agnès, présente  
BIZERAY Léa, présente  
HENNOUCHE Nassera, présente  
PINARD Jean-Louis, absent, a donné pouvoir à Farid Housni  
GORENDS Justine, absente, a donné pouvoir à Ingrid Bidault  
ZAMBETTI Gilbert, présent  
ROUSSEAU Jean-Luc, présent  
MARTIN Patrice, absent, a donné pouvoir à Jean-Luc Rousseau  
KADOUCI Fatima, absente  
ZANI Saïd, absent  
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, absent  
CHIRINIAN Joëlle, absente, a donné pouvoir à Gilbert Zambetti  
Le quorum est atteint, Madame le Maire.  
**Mme le MAIRE.** - Merci.

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
--------------------------------

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2023**

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques concernant ce compte rendu ?...

*(Aucune.)*

Nous passons à son approbation.

➡ **VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

<b>FINANCES</b>
-----------------

**2 - CONSTATATION DE CRÉANCES ÉTEINTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Haddad, je vous en prie.

**M. HADDAD.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, comme souvent dans cette instance, il s'agit de constater des créances éteintes au titre de l'exercice 2024.

Le total de ces créances s'élève à 4 778,71 € au titre des années qui courent entre 2017 et 2023, essentiellement des questions de recouvrement de participation des usagers.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

**3 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE REFACTURATION VILLE-CCA EN CE QUI CONCERNE LES DENRÉES ALIMENTAIRES**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Haddad, à vous.

**M. HADDAD.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, assez rapidement, il s'agit d'une approbation de convention de refacturation entre la ville et le CCAS relative aux denrées alimentaires. Cela concerne essentiellement les colis pour les personnes en difficulté ou les repas pour les résidents de la RPA. Pour le dire de manière simple, cette convention permet au CCAS d'acheter sur nos marchés. C'est déjà le cas, mais là, la ville peut avancer les frais puis être remboursée.

Lors de son Conseil d'administration du 21 mars, le CCAS a déjà approuvé cette même convention ; à notre tour de l'approuver.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarque, c'est une délibération habituelle.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

*(Arrivée de Mme Fournier à 20 h 14.)*

<b>AMÉNAGEMENT URBAIN</b>
---------------------------

**4 - DSP DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2022 DE LA SOCIÉTÉ LES FILS DE MADAME GERAUD, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES MARCHÉS COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT**

**Mme le MAIRE.** - Laurent Kandel, à vous.

**M. KANDEL.** - Merci Madame la Maire.

Comme vous le savez l'exploitation des marchés d'approvisionnement était confiée en délégation de service public à l'entreprise Les fils de Madame Géraud.

Conformément au contrat qui nous lie et au Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire nous a adressé un rapport d'activité qui vous est soumis aujourd'hui.

Quelques mots sur ce rapport. Je ne vais pas le relire, mais soulignerais que le résultat est déficitaire pour 2022 de 157 000 €. Ce déficit diminue depuis 2020. C'est lié, nous en avons parlé la dernière fois, aux travaux et à la COVID, nous avons décidé de ne pas augmenter la redevance des commerçants. Il y a eu un manque à gagner qui est en train d'être rattrapé, puisque nous avons voté, au dernier Conseil municipal, les nouveaux tarifs ainsi que l'année dernière qui vont rattraper ce retard et permettre à la DSP de revenir à l'équilibre.

La redevance annuelle pour la ville est de 172 000 €. À noter quelques faits marquants sur le marché village qui se développe.

*(Arrivée de M. Duru à 20 h 15.)*

Cela concerne le rapport d'activité 2022. Depuis, il s'est passé beaucoup de choses. En 2022, s'est tenu le premier marché nocturne qui a remporté un franc succès. Du coup, en 2024, il y en aura un en juin et un en septembre.

Sur le marché Léo Ferré, nous avons 119 commerçants dont 54 abonnés.

En 2022, de nouveaux habitants arrivent et consomment sur ce marché. Il y a une bonne dynamique.

Les quelques soucis d'entretien qui ont été notés avec la Société Géraud sont en cours d'amélioration en 2023 et en 2024.

Voilà ce qu'il en est très rapidement.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ou des remarques ? Monsieur Rousseau, je vous en prie.

**M. ROUSSEAU.** - Merci Madame la Maire.

Le rapport qui nous est proposé est très clair. Je poserai néanmoins une question, même si M. Kandel y a répondu partiellement.

La Société Les Fils de Madame Géraud est déficitaire chaque année, nous venons d'en parler : 158 000 € en 2022, 1,40 M€ au total. Cela peut-il avoir une incidence sur notre partenariat avec cette Société ? À terme, cela peut-il avoir une incidence sur les finances de la ville ?

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Kandel, à vous.

**M. KANDEL.** – Il est vrai que j'ai partiellement répondu sur les causes de ce déficit. Nous essayons, bien sûr, de faire en sorte qu'il se résorbe et que cette DSP soit à l'équilibre et qu'au final, cela ne pèse pas sur les finances publiques.

Nous avons un contrat d'assez long terme, je n'ai plus en tête la date de fin, mais il s'agit d'un contrat de plus d'une vingtaine d'années. Nous espérons un retour à l'équilibre rapide. Le délégataire nous a dit qu'il devrait même être bénéficiaire.

**Mme le MAIRE.** - Oui, en 2038.

**M. KANDEL.** – Merci Madame la Maire. Il devrait l'être dans les années qui viennent y compris avec le développement des deux marchés. En tout cas, nous ferons en sorte que cela ne pèse pas sur les finances publiques.

**Mme le MAIRE.** – Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?...

*(Aucune.)*

Nous prenons acte de la présentation de ce rapport, puisque c'est l'objet de la délibération.

➡ **À L'UNANIMITÉ, IL EST PRIS ACTE DE CETTE PRÉSENTATION**

Je vous remercie.

**5 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, DÉLÉGATION HAUTS-DE-SEINE, RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE LA CCIP - AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Kandel, c'est à vous.

**M. KANDEL.** - Merci Madame la Maire.

Il s'agit de la poursuite d'un partenariat que nous avons engagé avec la Chambre de commerce. Le soutien apporté par une conseillère de la Chambre de commerce aux services de la ville a permis d'aider les commerçants, les porteurs de projets et de prospecter de nouveaux commerçants.

Nous proposons de reconduire ce partenariat : nous avons conduit deux études avec la métropole, une sur le centre-ville et une, plus générale, sur la ville qui ont permis la mise en œuvre d'un plan d'actions qui nécessite des moyens humains.

La conseillère de la CCI viendra trois jours par semaine pour la prospection commerciale, le soutien au service pour la mise en œuvre du plan d'actions, plan d'actions présenté aux habitants lors de l'assemblée citoyenne, pour l'aide aux commerçants sur les financements, l'installation, leur devanture, ce genre de choses qui peut permettre une amélioration de nos commerces sur Bagneux.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

**M. ROUSSEAU.** - Une intervention courte sur le sujet : notre Groupe est, bien sûr, très favorable à cette initiative. Nous espérons que la CCIP va pouvoir nous aider à redynamiser les commerces.

Pourrions-nous avoir une copie des deux études de stratégie commerciale : l'étude sur le centre-ville 2022 et celle sur l'ensemble du territoire communal en 2023 ?

Peut-être nous direz-vous que nous les avons déjà eues, ne sachant pas, je repose la question.

Une remarque : pourquoi y a-t-il une mise en avant systématique des food trucks ? Aujourd'hui, il est difficile de rentabiliser un food truck du fait des ruptures de stocks rapides, de par la faiblesse du niveau de marchandises embarquées. Ceux qui s'en sortent sont ceux qui travaillent tout le temps, le midi, le soir. Après l'engouement des années 2013-2014, leur nombre est passé de 750 sur le territoire national à 250/300 aujourd'hui, cela baisse.

Comme j'ai vu qu'il en était question, j'ai abordé le sujet.

Merci.

**M. KANDEL.** - Pour répondre à votre première question, les études ayant été présentées aux habitants, il n'y a pas de raison que les élus ne les aient pas, si ce n'est déjà fait. Nous vous les enverrons avec grand plaisir y compris le plan d'actions qui en découle.

En ce qui concerne les food trucks, bien sûr, ce n'est pas ce qui va régler les problèmes de commerces à Bagneux. Nous avons fait quelques essais qui n'ont d'ailleurs pas été très fructueux. Comme vous le dites, ce n'est pas forcément facile.

L'idée est d'avoir une offre complémentaire aux commerçants sédentaires y compris là où il y a des bureaux, ce n'est pas pour remplacer des commerces. Nous sommes bien conscients du fait qu'il faut des commerces sédentaires, des commerces de bouche, etc.

C'est une offre complémentaire que nous voulons essayer de dynamiser.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au recueil d'avis sur cette convention.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

## **6 - RÉGULARISATION FONCIÈRE DE DEUX COMMERCES PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE VALLÉE SUD DÉVELOPPEMENT**

**APPROBATION DE LA CESSON DE DEUX COMMERCES SITUÉS AU 1 AVENUE HENRI RAVERA/ 2 RUE DE LA RÉPUBLIQUE AU PROFIT DE LA SEM VALLÉE SUD DÉVELOPPEMENT**

**M. KANDEL.** – Mme La Maire a fait valoir son droit à la préemption sur deux locaux commerciaux du centre-ville : le Bretagne, le tabac-presse et un bar-brasserie le Brazza avec les appartements et les combles du bâtiment situés au-dessus.

Cela résulte de notre volonté de maîtriser mieux les locaux commerciaux du centre-ville pour aider au développement de l'offre commerciale et répondre aux besoins des habitants.

Cette vente était une opportunité exceptionnelle pour maîtriser les locaux du centre-ville.

La commune travaille avec la SEM du territoire Vallée Sud Développement pour

l'accompagnement de la maîtrise des murs commerciaux.

La commune n'a ni vocation à conserver ce genre de locaux ni à les gérer. En revanche, c'est celle de la SEM. C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver aujourd'hui la cession à Vallée Sud Développement des deux locaux commerciaux.

Je ferai part d'une information que certains connaissent : le fonds de commerce du Brazza va changer de propriétaire à la fin du mois. Une nouvelle brasserie sera ouverte en permanence, y compris le soir et le week-end. Cela va sûrement nous aider à dynamiser le centre-ville. C'est plutôt une bonne nouvelle.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote. Je suppose qu'il y a accord du Conseil municipal sur cet important dossier pour le centre-ville.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Merci beaucoup.

**7 - RÉGULARISATION FONCIÈRE AVEC LA SCCV 92002 BAGNEUX GENERAL SARRAIL DE DEUX EMPRISES SITUÉES À L'ANGLE DE LA RUE DE LA FONTAINE ET RUE DU GÉNÉRAL SARRAIL**

**APPROBATION DE LA CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE AR N° 1 5 ET D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DÉCLASSÉE SITUÉE À L'ANGLE DE LA RUE DE LA FONTAINE ET DE LA RUE DU GÉNÉRAL SARRAIL AU PROFIT DE LA SCCV 92002 BAGNEUX GENERAL SARRAIL**

**Mme le MAIRE.** - Madame Boudjenah, nous vous écoutons.

**Mme BOUDJENAH.** - Merci Madame la Maire.

Il s'agit d'une régularisation foncière d'une superficie de 107 m<sup>2</sup> qui appartient à la commune mais qui n'est pas utilisée par l'espace public. Ce sont des bouts de trottoirs qui correspondent à l'entrée d'un ancien parking appartenant à Île-de-France Habitat donnant sur la rue la Fontaine qui va faire partie d'une assiette foncière d'environ 3 500 m<sup>2</sup>. La grande partie concerne cet ancien parking appartenant à IDF Habitat, désaffecté depuis plusieurs années. Celui-ci va accueillir un programme immobilier de 78 logements dont une partie en accession et une partie en bail réel solidaire dont la SCCV mentionnée dans la délibération.

COOPIMMO, membre du Groupe IDF Habitat, a la capacité de déployer des programmes en bail réel solidaire.

Je pense que tout le monde se souvient de ce concept encore relativement récent qui permet, en particulier dans une période dans laquelle nous sommes, à des acquéreurs de pouvoir acheter à prix bien moins cher puisque n'achetant pas le foncier, les prix sont beaucoup plus abordables.

Pour la construction de ce programme qui vient d'obtenir son permis de construire, il y a une régularisation foncière, après avis des Domaines, à 150 000 €.

Nous proposons d'approuver la session de ces emprises communales dont nous avons déclaré, lors du dernier Conseil municipal, le déclassement et la désaffectation conformément au processus à suivre.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

Je vous remercie.

**8 - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT CONCLUE AVEC SADEV94 POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES ESPACES PUBLICS DÉFINI DANS LE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DES MATHURINS**

**Mme le MAIRE.** - Depuis 2019, notre aménageur public SADEV94 est missionné par la ville pour la réalisation des infrastructures voiries, espaces publics du site des Mathurins, c'est ce qui nous permet d'assurer une cohérence du projet entre ces diverses parties prenantes : les propriétaires, LBO et BNPPi, les promoteurs et les entreprises qui interviennent, d'une part et entre le site des Mathurins stricto sensu et son environnement immédiat.

Pour y contribuer, SADEV94 est ainsi mandaté pour être maître d'ouvrage sur l'ensemble des espaces publics concernés dans le périmètre du site et pour les voiries environnantes impactées par l'enjeu des mobilités.

SADEV94 doit aussi intégrer une fonction de coordination des différents travaux sur site constituant un OPCIC, l'outil pour ordonnancer, piloter et coordonner les chantiers.

En cinq ans, l'aménagement du site et ses conditions ont évidemment évolué, à commencer par le coût des travaux impacté par le niveau de l'inflation et des travaux qui n'avaient pas pu être prévus initialement, par exemple, des surcoûts liés au futur parc et au maintien des circulations pour les personnes à mobilité réduite, des travaux en limite du PUP (Projet Urbain Partenarial), mais hors de son périmètre ont également dû être intégrés pour assurer la cohérence dans la liaison entre le quartier des Mathurins et son environnement immédiat notamment la rue la Fontaine.

Ce sont toutes ces raisons qui motivent cet avenant entre le mandat initial confié à SADEV 94 et, aujourd'hui, le montant prévisionnel des travaux a subi une hausse importante, ce qui nécessite de réviser la rémunération du mandat à l'aménageur tout en conservant le même pourcentage (6 %) sur le montant des travaux, ce qui était initialement prévu.

SADEV 94 reçoit une mission complémentaire jusqu'en septembre 2025 pour coordonner l'ensemble des interventions sur le site des Mathurins et le développement de l'offre de transport nécessaire à la desserte du quartier.

Concrètement, cela se traduit dans l'avenant par :

- un coût total des travaux porté à 13 656 000 € sans les réseaux qui sont du ressort de Vallée Sud Grand Paris, notamment toutes les questions d'assainissement,
- la révision de la rémunération à SADEV94 à plus de 89 900 €,
- et une mission complémentaire sur le suivi et le pilotage du projet qui ne figurait pas dans le mandat initial à hauteur de 73 000 €;

Soit un total de 162 900 € pour SADEV94, donc une mission complémentaire qui tient compte aussi des difficultés que rencontre la ville dans ses recrutements au service aménagement.

Vous savez que nous sommes actuellement sans directrice de service, par exemple. Nous sommes en train de recruter.

Nous rencontrons ce type de difficulté.

Je vous invite à voter cet avenant pour permettre à ce projet d'ampleur de se poursuivre de bonne manière.

Je passe la parole à celles et ceux qui le souhaitent.

Monsieur Rousseau, je vous en prie.

**M. ROUSSEAU.** - Merci, Madame la Maire.

Nous ne voterons évidemment pas contre ce projet qui est un projet important, mais nous nous abstenons sur ce dossier, car il s'agit de choix politiques faits entre la SADEV94 et la ville. On voit bien que tout n'a pas été pensé et vous venez de le rappeler Madame le Maire sur les carrefours, l'aménagement, etc.

Il me vient une question : à combien se monte le coût supplémentaire des travaux ? Quel est le delta ? Le montant réajusté est porté à 13 600 000 €, quel est le coût initial ?

**Mme le MAIRE.** - Le coût initial était de 11 853 900,23 €, comme indiqué dans le document que vous avez.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

*(Aucune.)*

Je vais procéder au vote.

**☞ VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE LES BALNÉOLAIS S'ABSTENANT, MME BOUDJENAH, EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Je vous remercie.

<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
----------------------------

**9 - AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME ET TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION LIÉE AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES COLLÈGES JOLIOT - CURIE PROVISOIRE ET DÉFINITIF, PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, SUR DES EMPRISES FONCIÈRES APPARTENANT À LA VILLE DE BAGNEUX, SITUÉES RESPECTIVEMENT AVENUE DE STALINGRAD ET ALLÉE DES MARTYRS CHÂTEAUBRIANT D'UNE PART, ET AU 63 RUE DE VERDUN D'AUTRE PART**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Bensoussan, nous vous écoutons.

**M. BENSOUSSAN.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, une courte intervention à propos des collèges Joliot-Curie provisoire et définitif.

Ce soir, il s'agit d'autoriser le Conseil départemental 92 à déposer lui-même l'ensemble des demandes d'urbanisme nécessaires pour les deux collèges et la reconstruction du gymnase.

En effet, le Conseil départemental 92 a programmé la démolition du collège et du gymnase actuels et leur reconstruction.

La capacité du collège passera de 400 à 600 élèves avec 49 personnes occupant les postes de personnel.

Ce projet est très attendu dans ce quartier en pleine mutation. Il fait partie de nos engagements municipaux de 2020, j'ai vérifié.

Comme vous le savez, un collège provisoire va voir le jour sur la parcelle de l'ancienne école maternelle Chateaubriand. La commune a déjà voté au Conseil municipal la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Conseil départemental 92 en octobre 2022 pour ces deux projets.

Les services de la ville participent activement à des futures réalisations de qualité et, dans le domaine de l'information, une réunion publique a lieu ce jeudi 23 pour présentation des projets en présence du Conseil départemental 92.

Je rappelle juste le calendrier :

- à l'été 2024, cet été, début de la construction du collège provisoire,
- la rentrée des élèves dans ce collège provisoire est programmée précisément après les vacances de Pâques 2025, c'est-à-dire le 28 avril,
- la livraison du collège définitif et son gymnase est prévue à l'été 2027.

Il vous est demandé d'autoriser Mme le Maire à autoriser le Conseil départemental des Hauts-de-Seine à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et toute demande d'autorisation liée à l'aménagement des sites pour la construction d'un collège provisoire, ainsi que la construction du futur collège définitif et du gymnase définitif sur les emprises appartenant à la ville de Bagneux.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?...

*(Aucune.)*

Merci beaucoup.

C'est un dossier très important pour la ville de Bagneux qui avance très bien avec le département des Hauts-de-Seine.

Comme l'évoquait Paul Bensoussan, jeudi soir, il y a une réunion publique avec les équipes du département, à 19 heures, à l'école Joliot Curie pour présenter le projet aux parents mais aussi aux habitants du quartier.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous en remercie.

<b>HABITAT</b>
----------------

**10 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE SEQENS POUR UN PRÊT TOTAL DE 16 072 940 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE 386 LOGEMENTS, SITUÉE À LA CITÉ CHAMP DES OISEAUX**

**Mme le MAIRE.** - Hélène Cillieres, à vous.

**Mme CILLIERES.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'une délibération classique de garantie communale accordée à la demande d'un bailleur pour un projet de réhabilitation. Il s'agit en l'occurrence de Seqens pour la réhabilitation thermique lourde qui est en train de se terminer de son ensemble immobilier situé rue des Pervenches et de l'ensemble de la résidence Le Champ des Oiseaux.

Il est question, là, de garantir un prêt accordé par la Caisse des Dépôts et d'avoir classiquement en contrepartie 20 % du total de l'opération en réservation pour la commune de logements sociaux, soit 77 logements pour toute la durée des prêts.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Merci.

**11 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR UN PRÊT D'UN MONTANT DE 10 273 408 € , SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE MIRABEAU SITUÉE À BAGNEUX 1 À 23 ALLÉE MIRABEAU, COMPOSÉE DE 256 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

**Mme CILLIERES.** - Chers collègues, comme vous le voyez, nous avons des engagements municipaux sur les réhabilitations de logements sociaux. Nous avançons. Là, à nouveau, une garantie communale pour Hauts-de-Seine Habitat pour la réhabilitation lourde thermique énergétique de la résidence Mirabeau.

Je précise pour les collègues qu'il y a une petite coquille, nous en sommes désolés, sur le rapport et la délibération, mais les documents qui vous ont été adressés sont bons, à savoir que la résidence Mirabeau ne compte pas 256 logements mais 267 et, mécaniquement, les 20 % de réservation pour la commune sur 267 font 53 logements pour la ville et non 51.

Sur le fond, pareil, cette réhabilitation est en train de se terminer. Elle est aussi de qualité pour à la fois l'amélioration du cadre de vie des locataires mais aussi une résidence moins énergivore pour l'avenir.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Cette correction étant faite, nous pouvons passer au vote de cette délibération.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous en remercie.

**RESTAURATION**

**12 - ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE MALAKOFF RELATIVE À L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'ENTENTE EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2023**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Guillemain, nous vous écoutons.

**M. GUILLEMIN.** - Merci Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie de me donner la parole afin de présenter cette délibération.

Il s'agit de vous rendre compte de l'entente intercommunale entre Bagneux et Malakoff dédiée à la restauration.

Lors de la dernière conférence qui s'est tenue le 29 novembre, nous avons pu faire le point sur de nombreux sujets sur lesquels nous connaissons des avancées positives. Je crois fort utile de les partager également avec vous.

Tout d'abord redire que, malgré le contexte d'inflation important, nous avons réussi à tenir le budget 2023 et, pour l'année 2024, nous resterons vigilants sur le contexte économique pour conserver un budget maîtrisé.

L'acquisition récente d'un nouveau logiciel de gestion nous aidera grandement dans cette tâche.

Ce nouvel outil performant devrait nous permettre de réaliser des économies avec des commandes mieux adaptées aux besoins de la production.

De plus, à la suite d'une réorganisation du service, nous avons réussi à pourvoir les deux postes d'encadrement attendus.

Dès la rentrée, la production de repas pour les personnes âgées des deux communes sera déléguée à des prestataires choisis respectivement par le CCAS des deux communes.

Ce changement doit permettre, d'une part, de proposer des repas répondant mieux aux attentes des usagers, les prestataires pourront proposer des repas répondant aux régimes spécifiques des seniors comme les sans sel, les repas mous voire mixés.

D'autre part, l'équipe de la cuisine centrale pourra se consacrer à 100 % à la production des repas pour les enfants. Cela permettra, par exemple, de dédier plus de temps à la production de nouvelles recettes ou de recettes plus complexes dont les préparations sont plus longues.

Nos deux villes vont investir enfin dans les bacs inox comme la loi nous l'impose avec la loi EGALIM et la mise en œuvre devrait se faire dans le courant de l'année scolaire prochaine.

Nous avons demandé aux administrations des deux villes de travailler ensemble sur un plan commun de réduction des déchets alimentaires dans les écoles.

Enfin, nous avons évoqué le renouvellement du marché de boulangerie sur nos deux communes.

Comme vous le constatez, nous avons en parallèle plusieurs chantiers. J'en profite pour remercier l'ensemble des agents du service de restauration qui offrent chaque jour des repas de qualité aux enfants et aux personnes âgées de Bagneux.

La prochaine conférence de l'entente est prévue en juillet. Je ne manquerai pas de vous part du compte rendu.

Pour ce soir, je vous demande d'approuver le compte rendu de l'entente du 29 novembre.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci Nicolas Guillemin.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Rousseau.

**M. ROUSSEAU.** - Merci Madame la Maire.

M. Guillemin acceptera bien le principe d'avoir quelques remarques.

Nous trouvons regrettable qu'il n'y ait pas d'élus, nous l'avons déjà dit, de l'opposition représentés

dans cette conférence des élus, pour plus de transparence.

Pour quelle raison recevons-nous ce compte rendu qui vient d'être cité aussi tard dans l'année, sachant que la réunion a eu lieu le 29 novembre 2023 ? Pourrait-on avoir le détail des investissements engagés ou prévus ? Ce n'est pas complètement clair concernant le renouvellement des bacs pour un montant que vous estimez à 500 000 €, je l'ai bien vu. J'ai compris que vous avez ou allez engager une étude de marché sur les bacs. Cela ne me semble pas précis.

Concernant le budget 2023, vous nous dites qu'il est maîtrisé mais quel en était le montant initial budgété et le montant réel en fin d'exercice.

Merci.

**M. GUILLEMIN.** - Je n'ai pas noté toutes les questions.

Sur le montant initial 2023, nous pourrions nous renseigner, je ne l'ai pas en tête.

Pourquoi des plats en inox ? La loi Egalim nous l'impose. Cela a fait néanmoins l'objet d'une discussion concrète avec la commune de Malakoff. Pour l'instant, nous sommes dans une période de marché. Plusieurs propositions vont nous être soumises. Nous serons ainsi en capacité de choisir la bonne entreprise pour cela.

Pourquoi cela arrive-t-il si tard ? Entre le 29 novembre et aujourd'hui, des choses se sont mises en place progressivement. Par exemple, le recrutement des deux encadrants est arrivé beaucoup plus tard. Il y avait des points sur lesquels nous devions nous accorder avec la commune de Malakoff avant de faire cette présentation. C'est pour cela que cela a mis un peu de temps.

**Mme le MAIRE.** - Nous avons noté votre question sur l'aspect financier. Nous ferons passer à tout le Conseil municipal le bilan financier 2023 de la restauration, afin que tous les élus du Conseil l'aient, il n'y a rien à cacher.

Pour ce qui est des bacs, dans le cadre du respect de la loi, nous devons revenir à des bacs qui permettent de ne plus utiliser de plastique. Nous estimons le coût à 500 000 €.

Là, nous en sommes aux études de marché pour avoir des bacs réutilisables.

Concernant la restauration pour personnes âgées, le CCAS de Bagneux a lancé sa consultation. La commission d'appel d'offres s'est réunie il y a deux heures.

Le Conseil d'administration du CCAS qui aura lieu dans deux jours va ratifier ce qu'aura retenu la Commission d'appel d'offres de ce soir qui a dû trouver un prestataire pour assurer la restauration des retraités à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Il convient de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous en remercie.

**Mme le MAIRE.** - Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour les deux délibérations suivantes.

<b>ÉDUCATION</b>
------------------

**13 - APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC LA VILLE DE SCEAUX POUR LE RÈGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ENTRE COMMUNES**

**Mme BOUDJENAH.** - Il s'agit d'appliquer un article du Code de l'éducation qui pose le principe de la répartition, entre les communes, des charges de fonctionnement des écoles publiques à l'exclusion des charges relatives aux activités périscolaires, quand des enfants résidant dans une commune sont scolarisés par dérogation dans une autre commune.

Nous proposons l'établissement d'une convention de participation aux frais de scolarité entre les communes de Sceaux et de Bagneux pour les années scolaires depuis l'année scolaire 2016-2017 avec un tarif de participation à l'année, que ce soit en maternelle ou en élémentaire, à 762,25 €.

**14 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2016 À 2022 ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE BOURG-LA REINE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ AFFÉRENTS À L'ACCUEIL DES ENFANTS EN DÉROGATION SCOLAIRE**

Pour la réciprocité avec la ville de Bourg-la-Reine, vous avez le détail dans la délibération. Il s'agit de deux périodes différentes avec des tarifs différents :

- 762,25 €, même tarif que pour Sceaux, pour la période 2016-2019,
- de 2019 à 2022, nous avons des tarifs différenciés entre l'école maternelle et l'école élémentaire : 1 058 € en école maternelle et 903 € en école élémentaire.

Voilà les accords que nous avons passés avec nos deux villes voisines, sachant pour information que, normalement, au Conseil municipal de juin, nous délibérerons sur une convention cadre de la ville de Bagneux avec aussi des tarifs différentiels en école maternelle et en école élémentaire.

Je devance peut-être une question : pourquoi est-ce un peu plus cher en maternelle ? C'est parce que nous tenons compte du fait qu'il y a des coûts supplémentaires, notamment du fait des ATSEM dans les plus petites classes.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

S'il n'y a pas des questions, nous passons au vote.

➤ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 13 : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 14 : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

<b>JEUNESSE</b>
-----------------

**15 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'ORGANISATION D'ALLIANCE JEUNESSE - TEMPS FORT CULTUREL, SPORTIF DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION POUR LES 11/25 ANS DU 6 JUILLET 2024**

**Mme le MAIRE.** - Madame Moutaoukil, à vous.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cette convention va nous permettre d'organiser un événement de la meilleure manière possible en allant chercher des fonds extérieurs.

Comme vous le savez, nous avons dû, en 2023, revoir un peu la programmation de cet événement en raison, malheureusement, du contexte de violences urbaines qui étaient survenues dans la période, entre juin et juillet.

Cette année, nous allons engager la deuxième édition de ce moment fort qui réunit toutes les jeunes de Bagneux que l'on appelle Alliance Jeunesse.

Cet événement municipal est un projet fédérateur qui mobilise les jeunes, nos équipes, mais aussi beaucoup de jeunes qui organisent et coorganisent cet événement. L'année dernière, nous avons pu compter sur 100 jeunes bénévoles. C'est vraiment très important.

Cela concerne des jeunes âgés entre 11 et 25 ans, mais tout le monde sera bien sûr invité à venir lors de la prochaine édition qui se tiendra le 6 juillet 2024 prochain de 10 heures à peu près jusqu'à 23 heures.

Cette année, ce grand événement s'articulera autour de quatre grands axes car l'idée est d'organiser un village d'information et de sensibilisation qui se tiendra au parc des sports avec une couleur particulière, cette année, du fait de l'organisation des Jeux olympiques 2024.

Il y aura quatre déambulations carnavalesques dans toute la ville pour faire de cette initiative une initiative de tous les quartiers, qui puissent aussi mixer les populations et réunir le plus grand nombre de jeunes.

Nous aurons une journée olympique au parc des sports et nous terminerons avec une soirée-concert place Léo Ferré.

Vous le voyez dans la note qui vous a été distribuée, cet événement est la conjugaison d'objectifs qui se déclinent autour de la notoriété avec l'idée de participer à l'image positive de la ville en proposant aux jeunes un événement moderne, dynamique dans lequel ils pourront amplement s'impliquer, autour :

- de l'engagement citoyen, j'en ai parlé avec les bénévoles,
- de la thématique de la mixité de l'inclusion car cet événement va créer des espaces de rencontres, d'échanges qui permettront aux jeunes de la ville de vivre un événement commun et le plus heureux possible,
- du développement durable puisque le village dont je parlais tout à l'heure va réunir des stands où il sera question de sensibiliser les jeunes au développement durable.

Il y aura également des initiations à la pratique sportive, de l'information sur un certain nombre de sujets qui intéressent nos jeunes. Nous profiterons bien sûr également pendant cette journée et dans ce village au parc des sports pour avoir des stands que la ville de Bagneux offrira à ses jeunes pour les informer des dispositifs qui existent. Nous en profiterons également pour travailler sur les préventions en vue de sensibiliser nos jeunes à un certain nombre de sujets.

Cet événement, pour l'organiser, réclament des financements. Puisque nous sommes dans la coconstruction avec les jeunes en les impliquant très largement, l'idée est d'aller chercher des partenaires financiers extérieurs.

La convention qui vous est présentée aujourd'hui a pour objet de définir :

- les modalités de partenariat établies entre le futur partenaire et la commune de Bagneux bénéficiaire pour l'action que je viens de décliner,
- les modalités de valorisation des contreparties consenties au soutien apporté par le partenaire.

L'idée est de proposer, aux partenaires, différentes formules pour soutenir financièrement l'événement, sous forme de packs.

Il y a trois possibilités :

- le pack alliance jeunesse prestige pour une participation se situant entre 100 et 14 000 € toutes taxes. Il est proposé aux partenaires qu'il fasse l'objet d'un communiqué dans le magazine municipal de Bagneux Information de juillet 2024, que soit diffusée une information sous forme de flyers-programme avec le logo type du partenaire, de leur faire bénéficier d'une communication qui pourrait avoir lieu sur le site de la ville. Enfin, nous leur proposons d'animer un stand durant toute la journée au parc des sports,
- le pack alliance jeunesse middle pour une participation se situant entre 15 000 et 29 000 € toutes taxes, qui offre plus de visibilité pour le partenaire,
- le pack alliance jeunesse premium pour une participation se situant entre 30 000 et 35 000 € TTC. Ce pack, le plus important, offre un panel de possibilités pour rendre visible le partenaire plus important.

Je vous propose d'encourager nos jeunes, puisque nous les faisons participer, à la recherche de ces partenaires donc de ressources extérieures au budget de la ville pour permettre l'organisation de cet événement.

Je vous propose d'approuver la convention type de partenariat relative à l'organisation de cet événement alliance jeunesse et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à la signer.

Merci beaucoup.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Monsieur Rousseau, vous souhaitez intervenir ?

**M. ROUSSEAU.** - Je souhaite faire une remarque en complément de la présentation qui vient d'être faite à l'instant.

Évidemment, nous soutenons sans souci cette convention.

À combien estimez-vous le montant total de ces différents événements ? Y a-t-il déjà une étude dessus ?

Début juillet, c'est demain, c'est dans un mois. Avez-vous déjà de l'engagement ferme de partenaires ?

Merci.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Oui, nous en avons quelques-uns.

L'équipe municipale, le service de la jeunesse, coconstruit avec les jeunes cet événement. Nous les accompagnons, nous les encadrons. Un certain nombre d'entreprises ont dit qu'elles allaient nous accompagner financièrement.

Là, il s'agit de formaliser la manière dont nous allons contractualiser avec elles, mais les jeunes et les équipes continuent de travailler sur cela.

À ce jour, quatre partenaires ont déjà donné leur accord pour financer. D'autres partenaires, qui ne financeront pas nécessairement directement, accompagneront. Plus d'une trentaine de partenaires, associatifs et autres, seront par ailleurs présents.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Pour cet évènement, nous avons demandé une subvention à l'État, dans le cadre des projets d'été qu'il subventionne au titre de la politique de la ville.

Nous n'avons pas encore le retour. En tous les cas, nous avons demandé une subvention assez importante, nous verrons ce que nous obtiendrons.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

<b>SPORTS</b>
---------------

**16 - ACCUEIL DE LA DÉLÉGATION VIETNAMIENNE DE TAEKWONDO DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024**

**AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE BAGNEUX DES FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT ET PRÊT DU GYMNASSE JANINE JAMBU ET DU SITE D'HÉBERGEMENT DU STADE RENÉ ROUSSEAU**

**Mme le MAIRE.** - Nous vous prions de bien vouloir nous excuser, nous passons la délibération un peu tard, nous aurions dû la passer avant, elle est déjà repartie.

Monsieur Haddad, nous vous écoutons.

**M. HADDAD.** - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, terre de jeux, Bagneux a aussi été terre d'accueil pour la délégation de taekwondo du Vietnam. Cette délégation d'athlètes a été accueillie dans notre ville fin avril. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'une belle une du Bagneux Info du mois de mai.

Ce soir, il s'agit essentiellement d'autoriser la commune à prendre en charge les frais de cette délégation, essentiellement des frais d'hébergement à René Rousseau, de mise en disponibilité de la halle Janine Jambu, les frais de repas, les frais de sorties, voilà pour l'essentiel des frais alloués à cette belle et jeune délégation vietnamienne.

J'ajouterai qu'en ces temps plus que troublés, le sport reste un vecteur formidable de lien et d'amitié entre les peuples et, à Bagneux, nous sommes toujours ravis d'accueillir ce genre d'initiative.

Merci.

**Mme le MAIRE.** – Merci beaucoup.

Vous l'avez compris, l'essentiel des frais, ce sont des frais indirects : hébergements de la ville, la structure de la ville et la restauration communale de la ville, mais nous nous devons de passer cette convention.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

**17 - CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS "VIVEZ LES JEUX DE PARIS 2024 DANS VOTRE COMMUNE"**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS RELATIVE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DANS LE CADRE DE "VIVEZ LES JEUX DE PARIS 2024 DANS VOTRE COMMUNE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS"**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons obtenu une subvention.

**M. HADDAD.** - Madame la Maire, chers collègues, toujours une tonalité olympique. En ces temps olympiques, Bagneux tient son rang, les habitants, les sportifs, les associations, les entreprises, les commerces sont déjà en dynamique. C'est dans ce contexte que Bagneux a candidaté à un AMI proposé par la MGP.

Cet AMI s'inscrit dans un programme appelé Activer le territoire destiné essentiellement à promouvoir des pratiques et des disciplines sportives en direction des jeunes.

La subvention accordée par la MGP est de 55 300 €. Elle vise essentiellement, dans ce que nous avons proposé, à un pavoiement sur l'espace public dans le centre-ville et les principales artères de notre ville, un pavoiement aux couleurs olympiques, vous l'aurez deviné.

Deux kits seront remis gracieusement à notre dispositif, un plus événementiel et un qui est plus espace public, pour mettre notre ville aux couleurs des JOP Paris 2024.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous aurons la fête du sport toute la journée du samedi 1<sup>er</sup> juin au parc des sports, qui sera aussi aux couleurs de Bagneux fête ses jeux.

**M. ROUSSEAU.** - C'est une bonne nouvelle.

**Mme le MAIRE.** - Oui.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

<b>CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS</b>
---

**18 - REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE**

**Mme le MAIRE.** - Lionel Chassat, nous vous écoutons.

**M. CHASSAT.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la délibération qui vous est soumise ici vise à désigner un représentant de la ville, en l'occurrence une, au sein du Conseil d'administration de l'association Le Plus Petit Cirque du Monde.

Je ne vais pas ici vous faire l'historique de ce partenaire culturel majeur de la ville rayonnant sur le

territoire communal et au-delà.

Récemment, le PPCM a passé une nouvelle et grande étape. En effet, l'obtention du label Centre Culturel de Rencontre (CCR) attribué à l'association par le ministère de la culture en 2023 crée de nouveaux horizons pour le PPCM que la ville accompagne évidemment.

Ce label constitue une double valorisation en tant que site patrimonial et projet artistique et culturel.

Le PPCM devient ainsi la première structure implantée en banlieue à recevoir une distinction rejoignant le cercle restreint des 21 structures labellisées en France, le deuxième en Île-de-France après l'Abbaye de Royaumont et d'une vingtaine dans le reste du monde.

C'est une fierté pour notre ville et ses habitants.

Ce nouveau label implique des changements de statut du PPCM notamment l'ouverture du Conseil d'administration aux personnes morales de droit public qui ont une convention avec le Centre Culturel de Rencontre, ce qui est le cas pour la ville de Bagneux.

Aussi, nous nous proposons que notre collègue, élue déléguée à la culture, Élisabeth Fauvel, soit membre du Conseil d'administration.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Félicitations à Élisabeth Fauvel.

**19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "AMICALE SOLARIS" POUR UN MONTANT DE 150 €, DANS LE CADRE DU SOUTIEN DE LA VILLE AUX AMICALES DE LOCATAIRES BALNÉOLAISES**

**M. CHASSAT.** - Amicale Solaris est une association créée le 25 octobre 2023 pour défendre les intérêts des locataires de la résidence Solaris sise aux numéros 4, 6 et 8 de la rue des Tertres à Bagneux.

Du fait de sa récente création, l'association n'a pas pu déposer de dossier de demande de subvention annuelle dans les délais impartis. Elle a cependant demandé une demande de subvention reçue en mairie le 5 janvier 2024.

Comme vous le savez certainement, la ville de Bagneux encourage systématiquement les locataires en habitat collectif à se regrouper sous forme d'amicales pour coordonner leurs actions et mieux se faire entendre de leur bailleur respectif.

Pour ce faire, elle octroie, dès leur première année d'existence, aux amicales qui la sollicite, une subvention permettant de les aider à faire face à leurs charges essentielles de fonctionnement notamment leurs frais bancaires.

Afin de soutenir le fonctionnement de cette amicale, il est demandé au Conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

**20 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ACTANT UNE SUBVENTION INDIRECTE, À SIGNER AVEC L'ASSOCIATION ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE DES HAUTS-DE-SEINE**

**M. CHASSAT.** - L'école de la deuxième chance des Hauts-de-Seine, EDC 92, offre un programme innovant visant à lutter contre le chômage des jeunes les moins qualifiés et à combattre les exclusions.

Ces jeunes, âgés de 16 à 25 ans, bénéficient d'un parcours de formation en alternance de 1 400 heures caractérisé par un accompagnement personnalisé et des parcours individualisés facilitant ainsi leur insertion dans le monde du marché de l'emploi ou dans les formations qualifiantes.

En parallèle de son site de Clichy, l'EDC 92 dispose depuis 2013 d'une antenne à Bagneux. Elle accueille près de 80 stagiaires en continu dont 20 % de Balnéolais.

À ce titre, la ville souhaite poursuivre son soutien à l'association par le biais d'une convention triennale de partenariat. Cette convention permettrait la mise à disposition d'un local et la prise en charge des frais d'entretien. Cela représente un soutien financier indirect de 38 200 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention triennale de partenariat entre la commune et l'école de la deuxième Chance des Hauts-de-Seine, d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention et de valider l'aide indirecte accordée.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>SANTÉ</b>
--------------

**21 - APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ENTRE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE, LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS-DE-SEINE, LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Ndjehoya, nous vous écoutons.

**M. NDJEHOYA.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, la santé, l'accès aux soins restent une des préoccupations majeures des Balnéolais. Les besoins se sont accrus depuis le début de la crise sanitaire.

À Bagneux, nous avons fait le choix de développer une politique de santé publique autour de notre CMS.

Avec le contrat local de santé, nous avons pour ambition de prendre soin des Balnéolaises et

Balnéolais, d'améliorer la prévention et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce contrat local de santé permet d'associer des acteurs et de coordonner les politiques impactantes de la santé autour des enjeux du territoire en matière de prévention et de promotion de la santé, de politique de soins et d'accompagnement médico-social.

Ce Contrat Local de Santé va s'axer autour de trois priorités :

- favoriser les comportements favorables à la santé,
- améliorer l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de vulnérabilité,
- agir pour un environnement sain.

Je vous demande d'approuver le Contrat Local de Santé et d'autoriser Mme la Maire à signer ledit contrat et tout document y afférent.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Il s'agit d'un renouvellement de contrat.

**M. ROUSSEAU.** - Je souhaite juste émettre une remarque. Évidemment, nous voterons favorablement sans problème.

Le document qui a été remis est très intéressant. Il fait un état des lieux sur la santé à Bagneux. Ce rapport confirme notamment que la population balnéolaise est assez jeune (56,5 % de la population âgée de moins de 40 ans).

En revanche, nous avons un taux de chômage qui touche un jeune sur trois jusqu'à 24 ans.

Il y a un déficit de certaines professions médicales comme un déficit apparent pour la profession des médecins, des infirmiers, des masseurs, des kinésithérapeutes et des sages-femmes.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres remarques ?...

*(Aucune.)*

Je voulais juste vous indiquer que le rapport de présentation annonce que nous allons signer le 4 juin. Il se trouve que nous ne signerons pas le 4 juin parce que la Préfecture nous a fait savoir qu'il y avait une réserve électorale juste avant les élections européennes. Pour cette raison, Monsieur le Préfet ne peut pas venir signer le 4 juin. Nous signerons donc après les congés d'été, à l'automne. Ce n'est pas une remise en cause par la Préfecture, juste un décalage pour la raison donnée à l'instant.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

## 22 - CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 92 ET LA COMMUNE DE BAGNEUX RELATIVE À L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE PROMOTION EN SANTÉ SEXUELLE 2023**

**M. NDJEHOYA.** - Dans le cadre de la stratégie nationale de la santé sexuelle 2027-2030 et dans le but de développer une approche positive et inclusive, les centres de planification et d'éducation familiale sont désormais renommés Centre de Santé Sexuelle.

Une convention initiale avait été signée il y a deux ans, puis a été nommée en 2023 convention relative à l'organisation et au financement des activités de promotion en santé sexuelle.

Les missions sont toujours identiques, à savoir : organiser et assurer des actions de prévention médico-sociale individuelles ou collectives et assurer des consultations, des promotions en santé sexuelle et des consultations de conseil conjugal et familial.

Ces missions sont portées par un médecin généraliste compétent en gynécologie médicale ainsi que par une équipe composée de trois infirmières et d'une assistante médicale.

Afin d'offrir une meilleure visibilité sur cet accueil au Centre Municipalité de Santé, il est envisagé de mutualiser les moyens du Centre de Santé Sexuelle et du centre gratuit d'infirmier, de dépistage et de diagnostic, afin de proposer un accueil unique et une prise en charge commune des patients.

Je vous propose donc d'approuver le renouvellement de la convention entre le Conseil départemental 92 et la commune et d'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

**Mme GABIACHE.** - Au nom du Groupe apolitique, nous sommes toujours contents d'entendre qu'une partie de l'argent va à la question de la prévention de la vie sexuelle et affective.

Renommer, c'est gommer l'histoire politique des plannings familiaux. Changer ces noms est aussi une volonté de gommer cet espace qui a été un espace de liberté et de lutte qui représente, pour les luttes féministes, un endroit important.

Nous ne sommes pas dupes que le changement de nom est aussi une bataille culturelle que sont en train de mener certaines personnes sur la question de la prévention de la vie sexuelle et affective.

Nous notons juste cette subvention et nous allons voter pour, mais nous nous interrogeons fortement : quelle est la stratégie sur le fait de renommer ces espaces et de toujours les mettre plus en commun dans des espaces de santé et pas des espaces sécurisés de discussion à part qui ont une identité politique et militante ?

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres remarques ?...

C'est le département des Hauts-de-Seine.

**Mme GABIACHE.** - C'est bien pour cela que nous disons que c'est sans doute une lutte et une bataille culturelles que nous devons mener si nous sommes au pouvoir au département.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Merci.

**23 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN DERMATOLOGIE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE GHU AP-HP. UNIVERSITÉ PARIS SACLAY**

**M. NDJEHOYA.** - En 2021, le groupe hospitalo-universitaire Paris Saclay a souhaité mener une politique active pour renforcer les liens avec les acteurs de ville des territoires où sont implantés ces établissements.

Cette opération s'inscrivait dans un projet médical global élaboré en regard d'une situation avec de grosses difficultés d'accès aux soins pour la population se trouvant dans les zones à forte densité démographique.

Pour répondre à ce besoin, le 24 décembre 2021, une convention a été signée entre la commune de Bagneux et le GHU Paris Saclay.

Ce partenariat multidimensionnel permet d'établir des liens denses et durables dans le but de développer l'accès aux spécialités hospitalières. Dans un souci de complémentarité avec l'offre de premier recours assurée par le Centre Municipal de Santé notamment à l'aide des outils de télémédecine, aujourd'hui, le groupe hospitalier universitaire Paris Saclay présente un avenant n° 1 à la convention relative à l'activité de dermatologie qui a pour objet de modifier certaines modalités de la coopération en matière de dermatologie comme les consultations physiques, réalisations d'actes télé-expertise, modalités financières.

Je vous propose d'approuver l'avenant n° 1 de la convention entre le GHU AP-HP de la commune et d'autoriser Mme la Maire à signer ledit document et tout document y afférent.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques à ce sujet ?...

*(Aucune.)*

Ce n'est pas une très bonne nouvelle : nous avons plus auparavant, vous l'avez compris. Nous avons moins parce qu'il n'y a pas de médecins. Notre avenant est pour baisser la prestation. Nous sommes obligés de le faire car nous avons passé une convention avec un partenaire.

Nous aurions moins de présence physique de ce que j'ai compris.

**M. NDJEHOYA.** - C'est une présence sur deux semaines.

**Mme le MAIRE.** - Au lieu de toutes les semaines.

Nous avons une journée toutes les deux semaines et une demi-journée toutes les deux semaines, cela fait moitié moins.

Nous allons tout de même la signer car cela nous permet de prendre en charge des Balnéolais.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

<b>MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC</b>
--

**24 - EXPLOITATION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE - RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2021, 2022 ET 2023****COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ ET DE CONCESSION RELATIF À L'EXPLOITATION DE LA FOURRIÈRE (CRAC) AU TITRE DES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023**

**Mme le MAIRE.** - Michel Reynaud, nous vous écoutons.

**M. REYNAUD.** - Merci Madame la Maire.

Par délibération, depuis le 29 avril 2019, la ville de Bagnaux a confié à la Société Dodeca la gestion de la fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public.

Cette délégation porte sur les prestations d'enlèvement de véhicules, de garde, de restitution aux propriétaires, de remise pour aliénation au service des Domaines et de remise, le cas échéant, pour la destruction à une entreprise de démolition de véhicules.

À ce titre, en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et clauses contractuelles des délégations de service public, la commune est destinataire d'un compte rendu annuel d'activité et de concession de la Société Dodeca.

Par ailleurs, le contrat de délégation de service public prévoit une rémunération du délégataire directement auprès des usagers, donc de ceux qui se font retirer leur voiture, et une indemnisation de la collectivité pour les véhicules dont les propriétaires sont inconnus, introuvables ou insolvable : là, c'est la municipalité qui paye.

Au titre de l'année 2021, il y a eu 283 interventions sur les véhicules, 280 mises en fourrière, 124 restitutions à leur propriétaire et 140 destructions de véhicules.

Le chiffre d'affaires était de 40 746 € hors taxes.

La commune a versé à Dodeca une indemnisation d'un montant de 12 919 € portant sur 97 véhicules non identifiés ou non réclamés.

Au titre de l'année 2022, nous sommes passés de 283 à 212 interventions sur les véhicules, 206 mises en fourrière, 113 restitutions aux propriétaires et 88 destructions de véhicules.

Nous nous sommes retrouvés avec un chiffre d'affaires réalisé de 25 246 € pour la Société Dodeca.

L'indemnisation de la collectivité porte sur 46 véhicules pour un montant de 4 919 €.

Au titre de l'année 2023, il y a eu 193 interventions sur des véhicules, cela baisse d'année en année, 186 mises en fourrière, 131 restitutions à des propriétaires, c'est globalement stable, et 47 destructions de véhicules, c'est en baisse.

Le chiffre d'affaires réalisé est de 24 250 €.

L'indemnisation de la collectivité porte sur 48 véhicules pour un montant de 3 370 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- prendre acte du compte rendu d'activité et de concession établi par le délégataire Dodeca pour l'exploitation de la fourrière automobile au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Rousseau.

**M. ROUSSEAU.** - Merci Madame le Maire.

Comme cela vient d'être rappelé à l'instant, le nombre de voitures mises en fourrière diminue : 280 en 2021, 186 en 2023. Y a-t-il un lien avec la mise en place et le développement du stationnement payant ?

Ce qui est toujours surprenant, cela a été évoqué à l'instant par Michel, c'est de voir que le nombre de véhicules restitués à leur propriétaire est très bas : 124 sur 280 en 2021, en 2022, 113 sur 206, en 2023, on est plus équilibré : 131 sur 186. Est-ce parce que ce sont des épaves ?

Il est surprenant d'avoir aussi peu d'identifications de propriétaires pour leur restituer leur véhicule.

**M. REYNAUD.** - Je ne vais pas pouvoir répondre à toutes les questions contenues dans ton intervention.

Ce qui est certain, c'est que les départs des véhicules en fourrière se font à partir de l'espace public mais aussi sur réquisition dans les espaces privés.

Dans les espaces privés, nous avons pas mal de garages sauvages, notamment. C'est une des raisons pour lesquelles certaines personnes ne viennent pas récupérer leur véhicule.

Puis, il y a probablement aussi des véhicules volés.

Il faudrait faire une étude plus approfondie pour répondre à cette question.

En tout cas, la bonne est qu'à l'intérieur de Bagneux, en trois ans, nous avons vu sensiblement baisser le nombre de véhicules abandonnés, le nombre de véhicules épaves, etc.

Gageons que cela continue.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous prenons acte de la présentation de ce compte rendu d'activité.

☞ **VOTE : À L'UNANIMITÉ, IL EST PRIS ACTE DE LA PRÉSENTATION DE CE COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ**

Je vous remercie.

## **25 - PASSATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS DE VALLÉE SUD GRAND PARIS DANS LE CADRE D'UNE MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS**

**Mme le MAIRE.** - À travers cette délibération, il vous est proposé ce soir d'adhérer au principe de cette possibilité de groupement de communes avec les communes et les CCAS et, éventuellement, les caisses des écoles quand il y en a, des villes qui composent Vallée Sud Grand Paris avec le territoire, dans le cadre d'une volonté de mutualisation des achats publics quand cela peut s'avérer utile, nécessaire et avantageux pour la collectivité.

C'est un bon principe. Nous en avons un peu parlé, là, c'est chose faite. Nous pourrions donc adhérer, en fonction des appels d'offres, à ce Groupement si nous sommes intéressés.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

**26 - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET ARTICLES CONNEXES ALLOTIS EN 5 LOTS**

**Mme le MAIRE.** - Madame Cillières, nous vous écoutons.

**Mme CILLIERES.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, cette délibération fait suite à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 mai dernier pour désigner les entreprises retenues suite à cette publication d'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de produits d'entretien allotie en cinq lots.

Vous aurez noté que, sur les cinq, un, le lot n° 3, est spécifiquement fléché pour des ateliers protégés afin d'inclure, dans nos politiques d'achat, une dimension d'insertion sociale. Malheureusement, ce lot n° 3 est déclaré infructueux faute de réponse de structure.

Je crois que nous avons essayé de relancer pour pouvoir faire bénéficier un atelier protégé de ce lot.

Pour les autres, nous vous proposons la désignation sur :

- le lot n° 1, fourniture de produits, de matériel d'hygiène et entretien : la Société Delaisy Kargo Hersand,
- le lot n° 2, fourniture de produits lessiviels pour le linge : la Société Groupe 5 secondes - Adelya Holding,
- le lot n° 3 est infructueux,
- le lot n° 4, fourniture de produits pour la salle des fêtes et le service des sports, Société Groupe Pierre Le Goff,
- le lot n° 5, fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour le service de restauration, extrêmement important : la Société M. Net.

Voilà Madame la Maire.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

**27 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES FRIGORIFIQUES POUR LA VILLE**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur GUILLEMIN, nous vous écoutons.

**M. GUILLEMIN.** - Je vous remercie de me redonner la parole pour les trois prochaines délibérations relatives à l'attribution et la modification de marchés pour la restauration scolaire.

La première délibération vise à approuver l'attribution de l'accord-cadre pour la location de véhicules réfrigérés à la Société Le Petit Forestier.

Le nouveau marché prendra effet le 1<sup>er</sup> février 2024.

Il permettra de répondre aux évolutions dont je vous ai parlé plus tôt, notamment le passage aux bacs inox et l'arrêt de la production de portage des repas seniors.

Il vous est demandé d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**28 - FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE - LOT 11 "BOISSONS "**

**ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT 11 "BOISSONS" DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ POMONA EPISAVEURS IDF**

**M. GUILLEMIN.** - Pour cette délibération, il s'agit d'adapter le lot n° 11 des boissons du marché des fournitures de denrées alimentaires.

La Société a présenté une augmentation tarifaire. Elle a pu présenter des justificatifs à l'administration communale. Nous avons augmenté l'enveloppe pour ce lot, tenant compte des besoins de la ville en dehors de la restauration collective.

Encore une fois, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

**29 - FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS À LA RESTAURATION COLLECTIVE - LOT 3 INTITULÉ 'VOLAILLES FRAÎCHES ET CUITES' - ET LOT 10 INTITULÉ 'SANDWICHS' (SOCIÉTÉ SOCOPRA SAS)**

**APPROBATION DE L'AVENANT DE TRANSFERT N° 1 DES LOTS 3 (VOLAILLES FRAÎCHES ET CUITES) ET 10 (SANDWICHS) LA SOCIÉTÉ LELIEVRE**

**M. GUILLEMIN.** - La Société Socopra, qui avait remporté le lot de fournitures de volailles et de sandwiches, a été rachetée par la Société Lelièvre.

Du fait de ce rachat, c'est la Société Lelièvre qui récupère ce lot comme le souligne la délibération 29.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 27 : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 28 : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 29 : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**30 - FOURNITURE DE MATÉRIELS DE PAPETERIE ET PÉDAGOGIQUE, LIVRES SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES, DE LA PETITE ENFANCE AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, ACCUEILS CULTURES ET DE LOISIRS DE LA VILLE**

ACTE MODIFICATIF N° 2 DES LOTS 1 ET 2 DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE DE MATÉRIELS DE PAPETERIE ET PÉDAGOGIQUE, LIVRES SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES, DE LA PETITE ENFANCE AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, ACCUEILS CULTURELS ET DE LOISIRS DE LA VILLE

**Mme BOUDJENAH.** - Il s'agit d'un marché que nous avons depuis juillet 2022, en cinq lots, la Société Pichon étant titulaire de deux.

L'avenant proposé ce soir a deux raisons :

- d'abord pour une question de variation du bordereau des prix unitaires : nous devons insérer un indice pour la révision des prix des deux lots en question. Cette modification n'a pas d'impact sur le montant maximum du marché,

- ensuite, la municipalité a décidé, à compter de la rentrée scolaire prochaine, d'offrir, à tous les élèves en école élémentaire, un kit de fournitures scolaires, afin de soulager les familles de ces achats indispensables.

Cette modification entraînant une dépense supplémentaire sur ce marché, il est nécessaire d'augmenter de 10 % le seuil maximum du lot n° 1, c'est-à-dire le lot relatif à la fourniture de matériels pour les travaux manuels et fournitures scolaires.

Nous vous proposons d'approuver l'acte modificatif par avenant n° 2 à ce marché.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

<b>ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS</b>
-----------------------------------

**31- APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 ACTANT LA CESSON PAR LE GROUPE TRANSDEV À LA SOCIÉTÉ INDIGO DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TRANSDEV PARK BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Tuder, nous vous écoutons.

**M. TUDER.** - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, comme vous avez pu le lire dans le rapport, la Société Transdev a décidé de céder son activité voirie et donc stationnement à la Société Indigo pour se recentrer sur son activité transport en commun et mobilité.

Pour la ville, cela ne change rien à l'activité de la DSP actuelle et son organisation.

Il vous est demandé d'approuver la cession par le Groupe Transdev de la Société Indigo Infra de la totalité des actions de la Société Transdev par Bagneux et d'autoriser Mme le Maire ou son

représentant à signer l'avenant ainsi que tout document s'y affèrent.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Il n'y a pas de questions ?...

*(Aucune.)*

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

<b>PERSONNEL</b>
------------------

**32 - CRÉATION DE DEUX TAUX DE VACATION POUR RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET PONCTUELS DES STUDIOS D'ENREGISTREMENT LA CHAUFFERIE**

**Mme le MAIRE.** - Madame Cillières, à vous.

**Mme CILLIERES.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'une délibération pour créer deux taux de vacation pour les studios municipaux de la chaufferie qui ont une activité spécifique au sein de la mairie de Bagneux.

Dans le rapport, nous reprenons la présentation de tout ce qui est réalisé au sein de cette structure extrêmement importante dans l'accompagnement des musiciennes et des musiciens de la ville.

Pour s'adapter aux besoins ponctuels de recrutement, nous vous proposons de créer deux taux de vacation spécifiques pour le bon fonctionnement des studios, un taux de vacation pour un ou une vacataire chargé (e) d'accueil pour ces missions spécifiques et un taux de vacation pour un ou une ingénieur (e) du son dont a besoin aussi la chaufferie.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques ?...

*(Aucune.)*

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

**33 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT**

**Mme CILLIERES.** - Il s'agit d'une délibération classique de fin de Conseil municipal sur les ajustements du tableau. Suite aux recrutements, on adapte les cadres d'emploi.

Il vous est aussi présenté un dossier, passé dans notre instance paritaire à la Direction de la citoyenneté pour les deux centres sociaux et culturels, de fusion de postes de référent enfance et de référent jeunesse en un seul poste de référent enfance jeunesse parce que les missions sont similaires, les dispositifs sont à peu près les mêmes. La sectorisation de partage pouvait être parfois un peu complexe dans la mise en œuvre.

Voilà ce qu'il vous est proposé de valider ce soir.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

<b>VŒUX</b>
-------------

### **34 - VŒU SUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES**

#### **VŒU POUR LE RESPECT DU DROIT D'EXPRESSION PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE GÉNÉRATION INSOUMISE**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Kandel, nous vous écoutons pour le premier vœu.

**M. KANDEL.** - Merci Madame la Maire.

Notre Groupe a souhaité vous proposer ce vœu car nous pensons que ce qui se passe aujourd'hui est d'une extrême gravité. Cela doit alerter tous les démocrates et tous ceux qui ont à cœur les valeurs de la République.

En effet, que diriez-vous d'un pays où les responsables syndicaux sont condamnés pour un tract, où des responsables politiques dont la Présidente d'un Groupe à l'Assemblée Nationale sont convoqués par la police pour un communiqué, où une candidate qui prône une solution de paix pour le conflit israélo-palestinien est également convoqué, où des étudiants qui demandent seulement l'arrêt des massacres sont empêchés de manifester et évacués par la police, où des lycéens qui manifestent leur soutien aux Palestiniens dont les lycées sont frappés et cinq d'entre eux placés en garde à vue, où un humoriste peut être inquiété pour son humour, où des conférences et des manifestations sont interdites sous des prétextes fallacieux.

Ce pays, ce n'est pas la Russie, ce n'est pas une dictature, c'est aujourd'hui malheureusement ce qui se passe en France.

Pourtant, pas plus tard qu'aujourd'hui, le Procureur de la Cour Pénale Internationale a requis des mandats d'arrêt pour crime de guerre et crime contre l'humanité à l'encontre du chef du gouvernement Israélien. Il l'a fait aussi pour les dirigeants du Hamas. C'est une bonne chose que tous ceux qui ont contribué à ces massacres soient jugés par un tribunal international.

Les étudiants lycéens ne disaient pas plus que cela pourtant.

Mais que l'on soit d'accord ou pas, chacun doit avoir le droit de s'exprimer en France. La liberté d'expression est un droit fondamental garanti par notre constitution et la déclaration des droits de l'homme.

L'utilisation de la police ou de la justice pour museler la parole syndicale politique ou de nos concitoyens n'est pas tolérable et grave pour l'avenir.

Elle fait le jeu des forces d'extrême droite pour qui ces droits fondamentaux sont des obstacles et qui n'ont qu'une envie, c'est de s'affranchir de la démocratie, de la République.

Cette instrumentalisation de la justice visant à bâillonner des expressions politiques est intolérable. Nous demandons donc dans ce vœu, au Président de la République qui est le garant de la constitution, de faire respecter pour tous le droit à la liberté d'expression.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ou des prises de parole ?

Madame Salaun, je vous en prie.

**Mme SALAUN.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, au nom de la majorité du Groupe Communistes et Citoyens, nous sommes pour ce vœu.

Un petit retour en arrière : pas si loin, lors des attentats horribles à Paris le 11 janvier 2015, nous étions tous dans la rue pour défendre la liberté d'expression et crier à la face du monde : "Nous sommes Charlie" avec 44 dirigeants de divers pays.

Aujourd'hui, des personnalités politiques et des journalistes sont convoqués par la police et la justice ou empêchés de s'exprimer pour avoir donné un avis sur le conflit israélo-palestinien.

Des manifestations, des conférences d'étudiants et lycéens sont réprimées par la police de Darmanin et, ce, avec une violence incroyable. Nous vivons un retour inédit de la censure sans que cela soit dit. C'est cela aussi qui fait le lit de l'extrême droite, de plus en plus menaçante.

Hier, nous étions Charlie. Aujourd'hui, nous sommes Charlie. Demain, n'oublions pas de rester Charlie pour la liberté d'expression.

Je voudrais citer une phrase de Cabu que j'ai bien connu : "Il n'y a pas de limite à l'humour qui est au service de la liberté d'expression car, là où l'humour s'arrête, bien souvent, la place est laissée à la censure ou à l'autocensure".

C'est pour cela que la majorité du Groupe Communistes et Citoyens votera pour ce vœu. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**Mme MOUTAOUKIL.** - Merci beaucoup Madame la Maire.

Dans mon groupe, nous sommes sensibles à la défense et au respect du droit d'expression, c'est évident, c'est un des piliers de notre démocratie ; ce vœu a fait l'objet de bien des débats dans notre Groupe non pas sur le fond de ce qui est présenté. Encore une fois, nous ne pouvons qu'être d'accord, mais la manière dont ce vœu a été rédigé nous oblige aujourd'hui à ne pas prendre part au vote.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**M. ROUSSEAU.** - Madame la Maire, je souhaite juste dire que nous ne prendrons pas part au vote, pour la même raison très certainement de connotation politique LFI prononcée.

**M. HOUSNI.** - Au nom du Groupe Vert et Citoyen, nous avons beaucoup débattu de ce vœu. Naturellement, nous sommes pour la liberté d'expression et nous condamnons bien évidemment tout acte interdisant ou menaçant cette liberté. Néanmoins, nous pensons que ce vœu pouvait être écrit d'une autre manière, plus large. Pourquoi ?

Nous pensons que ces attaques n'ont malheureusement pas commencé par ce qui se passe au Proche-Orient, le génocide en cours, mais largement avant.

Nous avons tous suivi les manifestations contre le projet de retraite, nous avons tous suivi ce qui

s'est passé pour les manifestations contre les méga-bassines, etc.

Aujourd'hui, nous voyons une montée contre la liberté d'expression et de manifestation.

Néanmoins, nous pensons que ce vœu pouvait être écrit autrement.

Au sein de notre Groupe, nous n'avons pas de position : chacun d'entre nous fera son choix.

Merci.

**M. BENSOUSSAN.** - Je ne prendrai pas part au vote, non pas sur la forme, mais sur le fond. Comme ce vœu réclame la liberté d'expression, je vous demande de respecter ma liberté de ne pas prendre part au vote.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ?... 0 voix.

Y a-t-il des abstentions ?... 0 voix.

Y a-t-il des votes pour ?... 30 voix.

Ne prennent pas part au vote : 10 voix.

Le vœu est adopté.

### **35 - VŒU POUR LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES TRANSGENRES PRÉSENTÉ PAR MME LE MAIRE AU NOM DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

**Mme le MAIRE.** - Je présente ce vœu au nom de la majorité municipalité.

Le 17 mai dernier, la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie, la biphobie était célébrée.

Pourtant, en 2024, nous ne pouvons que constater l'augmentation inquiétante des actes anti-LGBTP+. Les crimes et les délits, déjà en hausse de 13 % en 2022, ont bondi de 19 % l'année dernière.

L'association SOS homophobie s'est, elle aussi, alarmée d'une montée inédite des discriminations et de la violence envers les personnes LGBTP+.

La parole des victimes, vous l'avez vu, s'est libérée. Ces dernières années, la prise en charge de leur dépôt de plainte a commencé à s'améliorer. Pourtant, seules 20 % des victimes osent se rendre aujourd'hui dans les services de police en cas de menaces et de violences et seulement 5 % pour des injures. C'est vous dire le nombre de nos concitoyennes et de concitoyens qui n'osent pas déposer plainte aujourd'hui.

Fidèle à ses actions contre les discriminations, la municipalité a mis en place une délégation à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations contre les LGBT+ que porte Claire Gabiache. C'est en effet avec détermination qu'il nous faut agir contre les préjugés, agir pour les droits de ces personnes, c'est aussi faire avancer tous les droits.

Nous interpellons donc ici le Gouvernement, afin que des actions concrètes soient prises pour soutenir ces exigences et agir sans relâche contre toute discrimination liée à l'orientation sexuelle et pour l'égalité réelle.

C'est le sens du vœu qui vous est proposé ce soir.

Je vais passer la parole à Claire Gabiache.

**Mme GABIACHE.** - Chers collègues, je suis assez fière de m'exprimer au nom de mon Groupe Génération Insoumise, mais également au nom de ma délégation.

Ce vœu est aussi une étape importante depuis le début de ce mandat.

Pour rappel, la notion de LGBTQI+ dans les délégations est apparue lors de ce mandat.

La ville de Bagneux se saisit des questions d'égalité pour les personnes LGBTQI+ depuis le début de ce mandat où nous avons réussi à positionner ces lettres dans nos délégations.

Face à une droite de plus en plus décomplexée, face à leur volonté de vivre dans une société de ségrégation de genre, nous avons besoin d'un discours clair et unitaire.

Quand des députés représentant de l'État s'expriment à l'Assemblée Nationale pour réduire les droits aux personnes de disposer de leur corps, nous nous inquiétons.

Nous pensons toujours en toile de fond une montée des discours d'extrême droite qui veulent légiférer sur les corps et les choix de vie des couples qui s'aiment.

Mais nous le savons, les forces de gauche seront toujours vigilantes et, pour la petite histoire, il y a 107 ans, la révolution russe dépénalisait l'homosexualité.

Un petit rappel historique, notre Groupe réaffirme qu'il a besoin de toujours évoluer sur les questions sociétales de façon concrète et de répondre avec des réponses claires pour les citoyens.

C'est pour cela que nous luttons fortement pour une transition respectueuse, libre et nous insistons sur ce terme de dépsychatiser le nombre de personnes qui souffrent, qui ont été hospitalisées ou mis par des soins de force sous-entendu par des dysphories de genre juste parce qu'on ne les a pas écoutées dans leur volonté d'exprimer ce qu'elles étaient.

Un accès à la PMA pour toutes et tous quelle que soit l'orientation de genre, nous l'avons gagné pour les homosexuels, nous pouvons le gagner aussi pour les personnes ayant une autre expression de genre et également, ce qui est très important pour nous, l'arrêt de la mutilation des enfants intersexes.

Nous voterons avec enthousiasme sur ce vœu et nous serons également vigilants que cette réalité soit aussi dans les rues de notre ville et dans notre gestion quotidienne.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**Mme FOURNIER.** - Au nom du Groupe Communistes, citoyennes et citoyens, nous tenons à faire part de tout notre soutien au vote de ce vœu.

Dans un contexte de crise sociétale, nous voyons en effet une offensive transphobe de la part de certaines sénatrices et certains sénateurs en proposant un rapport sur la transidentité des mineurs qui doit être examinée par le Sénat le 28 mai prochain.

Ce rapport est mensongé et lance de fausses alertes. C'est une vision d'une société patriarcale rétrograde qui ne va faire que renforcer les violences à l'encontre des personnes transgenres qui souffrent déjà beaucoup trop de discrimination et de rejet. Avec notamment le recours souhaité à des thérapies de conversion, on voit bien, là, la montée d'un discours réactionnaire à combattre.

De nombreuses personnes se sont d'ailleurs mobilisées le 5 mai dernier pour dire non à ce recul historique sur le droit à disposer librement de son corps.

Alors qu'il faudrait plus de moyens pour assurer ces transitions et permettre une éducation aux questions de genre et de sexualité, on continue la casse du service public dans une société purement capitaliste.

À Bagneux, nous prôtons une autre vision de la société humaine bienveillante et tolérante.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Rousseau, je vous en prie.

**M. ROUSSEAU.** - Je vais être bref : notre Groupe condamne toute forme de discrimination et soutiendra ce vœu.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Nous passons au vote

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Bravo.

Félicitations.

*(Applaudissements...)*

### **36 - VŒU SUR L'ÉDUCATION**

**VŒU POUR LA RÉUSSITE ET L'ÉPANOUISSEMENT DE NOS ENFANTS PRÉSENTÉ PAR MME LE MAIRE AU NOM DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

**Mme le MAIRE.** - Depuis plusieurs années, l'Éducation nationale fait l'objet de nombreuses réformes, je pense par exemple à la réforme du Bac en 2021.

Aujourd'hui, le Gouvernement de Gabriel Attal souhaite s'attaquer aux collèges avec notamment la création de ce que l'on appelle des groupes de niveaux en français et en math.

Cette mesure, vous le savez, est très critiquée par les enseignantes et les enseignants, et les parents d'élèves qui s'inquiètent de la stigmatisation à venir des élèves les moins à l'aise dans ces matières alors que toutes les études sérieuses montrent l'inefficacité de ce dispositif pour la réussite des enfants.

Dans le même temps, le Gouvernement poursuit la suppression massive de postes d'enseignants.

Pour 2024, c'est la suppression de 2 500 postes qui est annoncée.

À Bagneux, alors que la population augmente et les effectifs d'élèves suivent cette tendance, on observe année après année une baisse des moyens notamment dans les collèges. Cela a des conséquences directes sur les apprentissages des élèves dans les collèges de la ville. Ils sont plus nombreux en classe, les demi-groupes en langue, en sciences sont supprimés par exemple, tout comme certaines options.

À travers ce vœu, nous voulons soutenir la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves et réclamer des moyens supplémentaires pour nos enfants et nos jeunes.

Nous souhaitons également exprimer avec force notre conviction pour une éducation gratuite

laïque et obligatoire pour toutes et tous, pour une école qui œuvre à la réduction des inégalités sociales, pour une école qui agit véritablement pour l'inclusion des élèves en situation de handicap, en premier lieu en recrutant les AESH formés dont ils ont besoin - l'inclusion des enfants porteurs de handicap est rendue très difficile aujourd'hui par l'absence de personnel qui met également en souffrance les équipes éducatives - enfin, une école qui accueille correctement les primo-arrivants.

Nous pensons au drame de familles déboutées du droit d'asile qui se retrouvent expulsées de leur hébergement avec leurs enfants, situations que nous connaissons bien évidemment dans notre ville.

Pour contrecarrer la casse du service public de l'Éducation nationale, nous souhaitons du Gouvernement qu'il dédie des moyens supplémentaires à travers un plan d'urgence aujourd'hui que nous réclamons. C'est l'objet du vœu qui vous est présenté ce soir.

Je vous passe volontiers la parole.

**Mme BIZERAY.** - Merci Madame la Maire.

Au nom du Groupe Génération Insoumise, nous sommes tout à fait en accord et en soutien avec ce vœu.

Nous souhaitons rappeler effectivement les difficultés que connaît le système d'éducation publique dernièrement, notamment pour les écoles et les collèges de notre ville dont les derniers concours de recrutement pour les professeurs du premier et du second degré ne font pas le plein et le feront encore moins cette année avec des centaines de postes déjà manquants et des candidats qui ne sont pas à la hauteur du nombre de postes à pourvoir, un manque flagrant de AESH et, également, une hausse très importante des effectifs par classe principalement dans le second degré et dans les collèges suite aux différentes baisses de dotations horaires globales (DHG) dans ces établissements.

Dans le premier degré, ce sont notamment des difficultés liées au non-remplacement des enseignants en arrêt maladie, voire des congés maternité au long terme qui mettent le plus en difficulté les élèves.

Suite à cette dégradation croissante de notre système d'éducation publique, on se retrouve avec des choix politiques parfois coûteux financièrement et qui, malgré tout, nous paraissent tout à fait hors sol, tels que la proposition de mettre en place des uniformes qui peut avoir éventuellement un intérêt selon les avis des uns ou des autres mais qui coûte de l'argent alors que l'on aurait besoin d'enseignants et de AESH.

On pense aussi au financement du SNU (Service National Universel) pour 2,5 Md€ et également à la mise en place d'une labellisation de manuels, ce qui sera coûteux, ou à la mise en place, comme vous le disiez, de groupes de niveaux dès l'entrée en sixième.

Finalement, ce que l'on refuse le plus dans la mise en place de ce "choc des savoirs", c'est l'idéologie politique et la vision sociétale complètement rétrograde de se dire que, dès la sixième, pour un enfant de dix/onze ans, on va lui attribuer un groupe de niveaux dans lequel, on le sait, il restera jusqu'à la fin de sa scolarité avec tout ce que cela engendrera pour lui en termes de déterminisme scolaire et social.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Yasmine Boudjenah, nous vous écoutons.

**Mme BOUDJENAH.** - Je voulais dire un mot en total soutien à ce vœu au nom de mon Groupe, le Groupe Communistes et Citoyens, pour dire que ce vœu vient en soutien à la mobilisation actuelle dans notre ville avec, comme nous le rappelons dans le vœu, une journée qui a été très suivie dans les collèges fin avril : plusieurs manifestations ont déjà eu lieu.

Une réunion aura lieu samedi prochain, il s'agit de la journée nationale de manifestation contre ce que le Gouvernement appelle le "choc des savoirs". Il me semble important que notre ville prenne position dans ce débat public qui mérite d'être un peu plus sous le coup des projecteurs.

Il faut savoir que, dans un département comme la Seine Saint-Denis, il y a une mobilisation depuis de très nombreuses semaines sans que les médias ne daignent beaucoup s'y pencher.

Il me semble important, au-delà de notre soutien à la mobilisation actuelle, de prendre position en direction notamment des enseignants et des parents d'élèves qui s'inquiètent, comme vient de le rappeler Léa Bizeray, de la dégradation du service public d'Éducation nationale qui est dans une crise sans précédent, crise de recrutement ; il y a même des démissions dans ce secteur. Cela ne peut que fragiliser la société.

Cette réalité accentue encore plus les inégalités dans les villes populaires comme Bagneux. Le nombre de journées non remplacées, le manque d'AESH, c'est inacceptable, alors que nos enfants méritent, autant qu'ailleurs, d'avoir accès à l'école. C'est d'autant plus inacceptable quand, dans le même temps, un rapport parlementaire l'a mis en lumière il n'y a pas si longtemps, l'école privée sous contrat vit sous perfusion d'argent public. Finalement, la dégradation du service public donne de l'eau au moulin aux établissements privés alors que le service public doit pouvoir remplir son rôle de manière correcte.

On sait que les enseignants en France sont parmi les plus mal payés d'Europe.

Plus de 10 000 postes ont été supprimés depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron comme Président de la République et, cette année encore, Mme la Maire l'a rappelé, plus de 2 000 sont à supprimer.

À travers ce vœu, comme celles et ceux qui sont actifs et qui le seront encore dans les jours qui viennent, nous serons à leur côté samedi dans les rues de Paris, nous ne voulons pas nous résigner à cet état de fait.

Je crois que plutôt qu'un discours sécuritaire comme le Premier Ministre l'a fait au lendemain des drames monstrueux qui ont touché des adolescents, il faut que l'on donne à l'école publique partout aux enseignants les moyens d'agir, que l'on puisse offrir un avenir digne de ce nom à notre jeunesse.

Nous sommes bien évidemment en total soutien à ce vœu.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Je pense que tout a été dit.

J'apporte tout mon soutien à ce qui vient d'être dit à l'instant à la fois par Yasmine Boudjenah et Léa Bizeray.

Mon Groupe soutiendra ce vœu.

Il est tout à fait important que, dans une ville comme la nôtre, où les difficultés sont un peu concentrées on va dire, nous puissions en effet nous mobiliser pour défendre notre école publique

et nos enfants puisqu'il s'agit aussi de leur avenir.

Merci.

**M. HOUSNI.** - Rapidement car je ne vais pas en ajouter plus : nous soutenons totalement ce vœu.

Au nom du Groupe, je souhaite juste attirer l'attention sur le fait que l'ensemble des points est nécessaire. Il faut se mobiliser pour accompagner la réussite de cette mobilisation et demander plus de moyens.

Le point sur lequel nous serons aussi, au sein de notre Groupe, vigilants, est sur la manière d'accompagner le personnel de l'Éducation nationale et les parents pour accompagner les familles les plus fragiles, en l'occurrence les familles des demandeurs d'asile.

C'est une catégorie qui souffre énormément.

Aujourd'hui, parmi ces difficultés, il existe cette spécificité sur laquelle notre Groupe et, je pense, la majorité travailleront un petit peu plus.

Merci.

Nous voterons ce vœu.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

**M. ROUSSEAU.** - Merci, Madame la Maire.

Notre Groupe votera ce vœu, car c'est notre avenir qui est en jeu même si, comme d'habitude, vous mettez beaucoup de choses dans ce vœu qui affaiblit les demandes.

Il aurait mieux valu faire plusieurs vœux simples et clairs, notamment le soutien aux familles demandeuses du droit d'asile aurait nécessité un vœu à part entière.

Concernant la limitation à vingt-cinq élèves par classe au collège en REP, votre demande est légitime. Normalement, nous devrions avoir vingt-quatre élèves maximum par classe.

Le plan d'urgence demandé est pour respecter cette limite haute.

Concernant la mise en place de groupes de niveaux, nous sommes tout à fait d'accord, c'est une hérésie en soi.

De nombreux chercheurs et de nombreux enseignants sur le terrain ont démontré qu'il vaut mieux privilégier des groupes hétérogènes et que le travail en groupe de niveau doit être ponctuel sous peine d'augmenter les écarts entre les élèves.

De plus, la mise en place de groupes de niveaux en français et mathématiques suppose beaucoup d'adaptation et de changement qu'il est impensable de pouvoir mettre en place correctement d'ici la rentrée de septembre 2024 avec des emplois du temps à réorganiser et des heures d'arrachage de cheveux pour les principaux.

Se pose ensuite la question de l'évaluation. Les notes ne voudront désormais plus rien dire puisqu'un 15 sur 20 dans le groupe fragile n'aura pas la même valeur que dans un groupe fort.

Seules les compétences pourront traduire cela et encore ! Il faudra réfléchir et échelonner ses compétences, recréer un système de grille pour chaque groupe de niveau et que les élèves et les parents s'y retrouvent, donc interrogation.

Qu'en sera-t-il du brevet au bout du chemin ? Suppose-t-on que tous les élèves en fin de troisième

auront atteint un niveau suffisant pour passer le même examen ? Question.

Sinon, quel est l'intérêt de disposer dans des groupes de niveaux différents avec des évaluations différentes si c'est pour les mettre face à un examen que seul un groupe sera en capacité d'affronter.

Nous ne demandons qu'à être rassurés pour le bien-être des élèves, mais nous doutons vraiment que la rentrée de septembre précipitée et non réfléchie comme d'habitude voit l'installation d'un système construit et efficace.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Je crois ne plus avoir d'intervention sur ce vœu.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je vous en remercie.

Nous en avons fini avec la séance du Conseil municipal.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 20 juin.

Je vous demande d'en prendre note.

Merci beaucoup.

Très bonne soirée à vous.

***(La séance est levée à 21 h 56.)***